



Redevances d'usage du GPM-Guyane

TARIF N°4



2017

Approuvé par le Directoire le 13 mars 2017


Applicable à compter du 1^{er} juin 2017

...extrait des redevances d'usage en page 17 concernant les installations de la Marina.

SOMMAIRE

IMPORTATIONS	5
A. MAGASINS	5
B. TERRE-PLEIN	5
a) Conteneurs Pleins	5
b) Matières dangereuses	5
c) Conteneurs Vides	5
d) Véhicules et Engins	6
e) Bois	6
C. MARCHANDISES SOUS PALANS	6
a) Marchandises évacuées directement	6
D. MARCHANDISES DIVERSES SUR TERRE-PLEIN	6
EXPORTATIONS	7
A. MAGASIN	7
B. TERRE-PLEIN	7
a) Conteneurs Pleins	7
b) Conteneurs Vides (Zone banalisée)	7
c) Conteneurs Vides (Armateur)	7
d) Véhicules, Engins et Embarcations	7
e) Bois	7
C. MARCHANDISES SOUS PALANS (embarquées)	7
D. MARCHANDISES DIVERSES SUR TERRE-PLEIN	8
E. DEPOTAGE D'HYDROCARBURES	8
F. CESSIONS ET LOCATIONS	8
1- CESSIONS	8
a) Fourniture d'eau	8
b) Fourniture d'électricité - Eclairage des quais	8
c) Eclairage nocturne	8

d) Location de prises électriques pour balancement des conteneurs frigorifiques	8
e) Location de terrain à l'intérieur du périmètre portuaire (m ² /an)	8
2- LOCATIONS	9
f) Locations de Terre-plein revêtu	9
g) Zone bord à quai	9
h) Canalisations	9
i) Redevance des canalisations électriques	9
j) Location de locaux	9
1- Location en zone sous-douane (m ² /an)	9
2- Location de bureaux administratifs (m ² /an) hors zone sous-douane	9
k) Pont bascule	9
l) Nettoyage des quais	9
m) Badges d'accès	10
n) Accès professionnel (hors activité portuaire)	10
o) Redevances domaniales sur les outillages publics	10

 Les redevances figurant au présent document tarifaire ne tiennent pas compte de la TVA.

- Elles ne s'appliquent pas aux armements, usagers et autres clients ayant conclu avec le Grand Port Maritime de la Guyane des contrats particuliers, pour des prestations qui ne figurent pas dans le présent document tarifaire.
- L'absence de contrat, de convention ou d'autorisation ne soustrait pas le client à l'obligation de s'acquitter des redevances fixées dans ce tarif.
- Les redevances applicables dans la Zone de Plaisance font l'objet d'un document particulier, publié par la société gestionnaire de ce site dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.
- Une pénalité de 50% du tarif sera appliquée à tout occupant ne possédant pas de titre.
- La facturation peut être établie selon différentes périodicités, sur la base du tarif appliqué dans le présent barème.
- Le GPM-Guyane pourra avec l'autorisation de son Directeur, faire affectation de terre-pleins ou partie de terre-pleins au service particulier de certains opérateurs pour une durée maximale de douze mois renouvelable.

Sur les surfaces de terre-pleins affectées, la garde et la conservation des marchandises déposées restent à la charge de l'affectataire et aucune responsabilité ne pèsera sur le GPM Guyane pour les pertes et les dommages ne résultant pas de son fait ou de celui de ses agents.

La surface des terre-pleins à prendre en compte est celle limitée par le périmètre extérieur de l'ensemble du dépôt sans aucune déduction pour les espaces libres nécessaires aux passages et manutentions. Elle est arrondie au m² supérieur le plus proche.

Le présent tarif entre en vigueur par décision du Directoire du Grand Port Maritime de la Guyane.

REDEVANCES D'USAGE DES INSTALLATIONS DE LA MARINA DE DEGRAD DES CANNES :

1. Redevance de stationnement

	JOURNALIER						ANNUEL			
	Tarif base 24 h	2 à 7 jrs	8 à 30 jrs	31 à 89 jrs	3 mois	6 mois	Résident		Non résident	
bateau de - de 5,99 m	5,25 €	4,48 €	3,09 €	2,94 €	2,63 €	2,33 €	2,16 €	767,86 €	2,33 €	844,56 €
bateau de 6 m à 6,99 m	5,87 €	5,10 €	3,56 €	3,39 €	2,94 €	2,48 €	2,33 €	853,21 €	2,63 €	938,41 €
bateau de 7 m à 7,99 m	6,49 €	5,57 €	3,87 €	3,71 €	3,24 €	2,78 €	5,67 €	948,00 €	2,78 €	1 042,79 €
bateau de 8 m à 8,99 m	7,27 €	6,19 €	4,33 €	4,18 €	3,56 €	3,09 €	2,94 €	1 053,30 €	3,24 €	1 158,60 €
bateau de 9 m à 9,99 m	8,04 €	6,96 €	4,80 €	4,64 €	4,02 €	3,39 €	3,24 €	1 169,12 €	3,56 €	1 286,00 €
bateau de 10 m à 10,99 m	8,82 €	7,57 €	5,25 €	5,10 €	4,48 €	3,87 €	3,56 €	1 297,75 €	3,87 €	1 427,48 €
bateau de 11 m à 11,99 m	9,73 €	8,35 €	5,57 €	5,57 €	4,95 €	4,18 €	3,87 €	1 427,48 €	4,33 €	1 570,21 €
bateau de 12 m à 12,99 m	10,67 €	9,12 €	6,34 €	6,04 €	5,25 €	4,64 €	4,18 €	1 548,87 €	4,64 €	1 703,64 €
bateau de 13 m à 13,99 m	11,45 €	9,89 €	6,80 €	6,49 €	5,72 €	4,65 €	4,64 €	1 668,08 €	5,10 €	1 834,92 €
bateau de 14 m à 14,99 m	12,37 €	10,51 €	7,42 €	6,96 €	6,19 €	5,25 €	4,95 €	1 796,58 €	5,42 €	1 976,25 €
bateau de 15 m à 15,99 m	13,15 €	11,29 €	7,88 €	7,42 €	6,49 €	5,57 €	5,25 €	1 909,76 €	5,72 €	2 100,71 €
bateau de 16 m à 16,99 m	13,92 €	11,91 €	8,35 €	7,88 €	6,96 €	6,04 €	5,57 €	2 030,05 €	6,19 €	2 233,08 €
bateau de 17 m à 17,99 m	14,85 €	12,67 €	8,82 €	8,35 €	7,42 €	6,34 €	5,87 €	2 157,93 €	6,49 €	2 373,78 €
bateau de 18 m à 18,99 m	15,77 €	13,45 €	9,43 €	8,97 €	7,88 €	6,80 €	6,34 €	2 293,84 €	6,96 €	2 523,31 €
bateau de 19 m à 19,99 m	16,69 €	14,38 €	10,05 €	9,58 €	8,35 €	7,11 €	6,65 €	2 438,42 €	7,42 €	2 682,25 €
bateau supérieur à 20 m	17,31 €	14,85 €	10,35 €	9,89 €	8,67 €	7,42 €	6,96 €	2 523,47 €	7,57 €	2 775,80 €

La longueur de référence est la longueur hors tout figurant sur l'acte de francisation du navire ou équivalent

2. Redevance de mise à l'eau

Bateau transporté sur une remorque Ticket : 4.63€ (Forfait de 2 tickets)

3. Forfaits pour charges diverses

Son montant est calculé sur la base de la taxe de stationnement et s'ajoute à celle-ci :

- Tarif journalier jusqu'à trimestriel **20%**
- Tarif semestriel et annuel **10%** navire inhabité
20% navire habité

Les professionnels sont taxés en navire habité.

4. Majoration pour les multicoques

Une majoration de **70%** de la taxe de stationnement est perçue pour les multicoques

NB : Tout règlement nécessite la production d'une attestation d'assurance à jour.